EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

PERIMETRES DE PRISE EN COMPTE D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT 1) ADRIEN MABRUT/COURAGE/CHAMPRATEL/DANZIGER 2) ILOT NIEL/UNION SOVIETIQUE/GRANDE BRETAGNE/DELILLE/JACOBINS/REPUBLIQUE/CHATEAUDUN/LIEVE

Dans le cadre de la volonté municipale de poursuivre la dynamique de réhabilitation du parc privé, réalisée avec succès sur Montferrand, le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 juin 2007, décidait du lancement d'études pré-opérationnelles pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le secteur de la Gare.

Il convient aujourd'hui dans la perspective de la création effective de cette OPAH, de mettre d'ores et déjà en place les outils fonciers de surveillance des évolutions du bâti sur un îlot élargi composé d'îlots mutables et sensibles à restructurer selon des schémas d'aménagement d'ensemble cohérent.

C'est ainsi qu'à l'intérieur de l'emprise définie au plan ci-annexé, comprise entre les rues Niel, avenue de l'Union Soviétiques, avenue de Grande Bretagne, Place Delille, rue des Jacobins, avenue de la République, rue de Châteaudun et de la Lième, les permis de construire qui seraient susceptibles de compromettre la réalisation de ces objectifs pourront se voir opposer, pendant un délai de deux ans, une décision de sursis à statuer, conformément aux dispositions de l'article L 111.10 du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, pour permettre la même surveillance et pour ne pas risquer de compromettre sur un autre secteur de la Ville les restructurations inscrites et validées au dossier de Renouvellement Urbain, à l'intérieur de l'emprise définie au plan ci-annexé, comprise entre les rues Adrien Mabrut, rue du Courage, rue de Champratel et rue Claude Danziger, les permis de construire susceptibles de compromettre la mise en œuvre de ces restructurations, pourront également se voir opposer, pendant un délai de deux ans, une décision de sursis à statuer.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur la création de ces deux périmètres de prise en compte d'opérations d'aménagement définis aux plans ci-annexés.

DELIBERATION

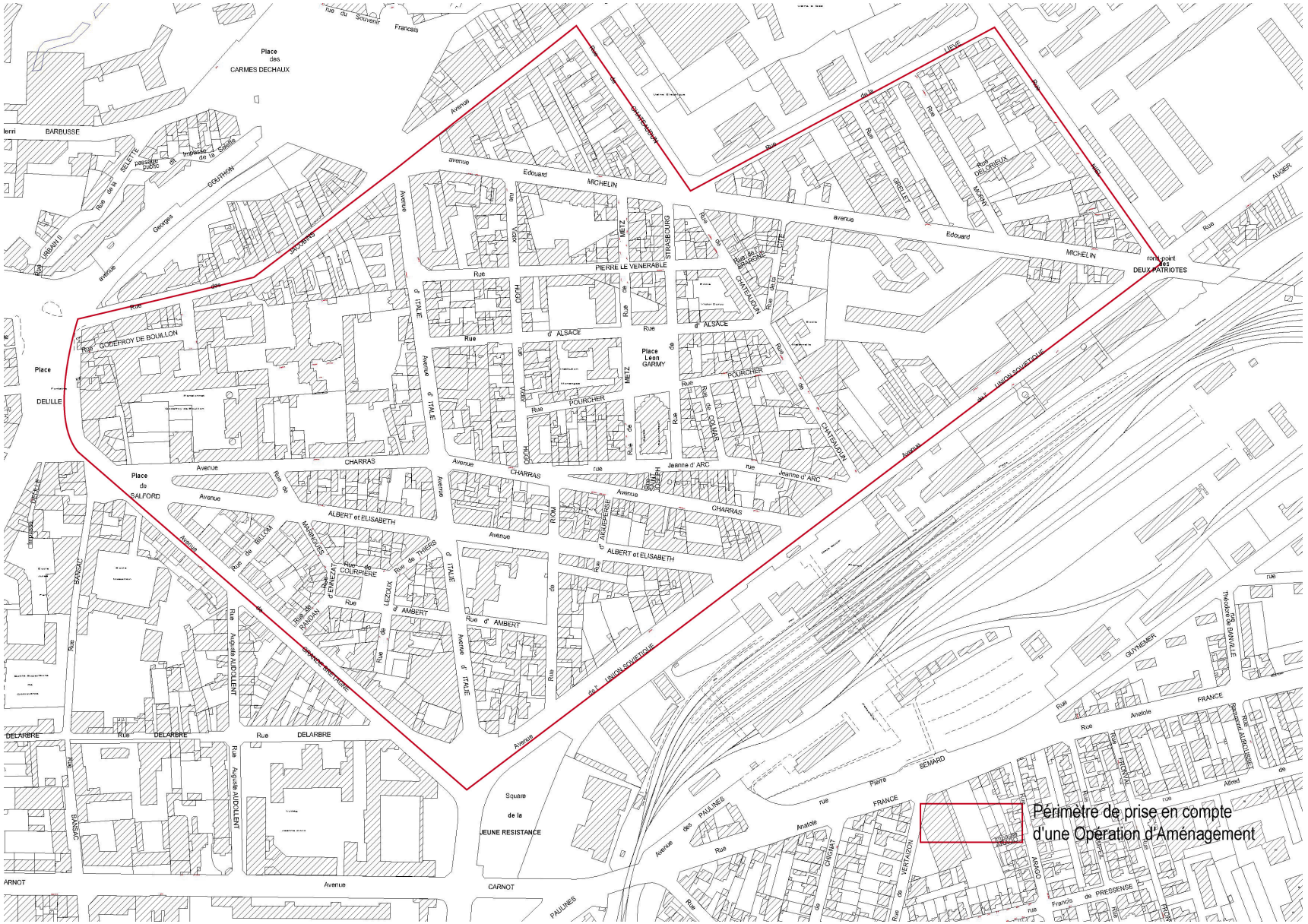
La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

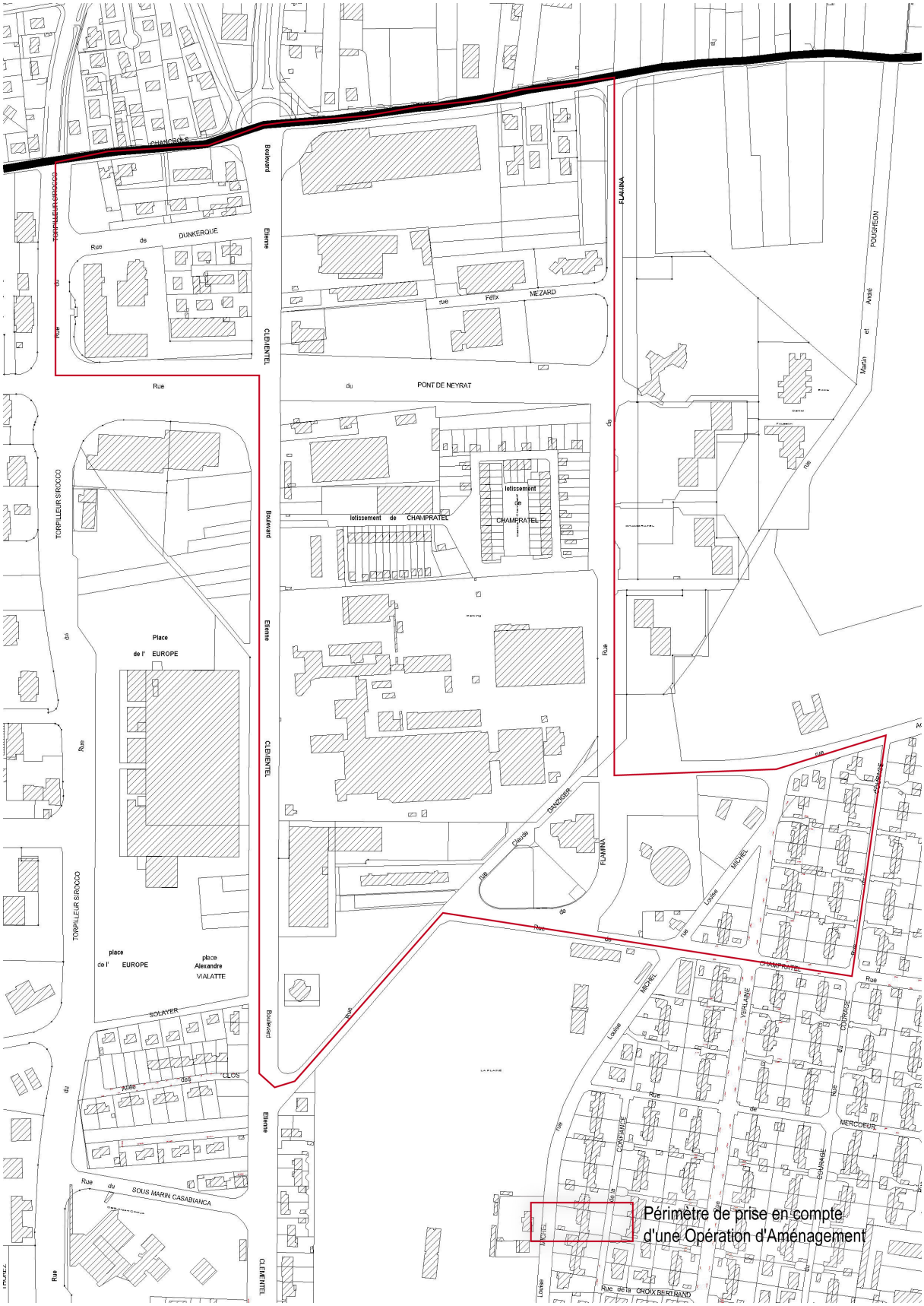
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2007

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT


Périmètre de prise en compte
d'une Opération d'Aménagement


Périmètre de prise en compte
d'une Opération d'Aménagement